



Expertise Comptable-Conseil & Audit

HOCHE AUDIT

FONDS LA CIMADE

91, rue Oberkampf – 75011 PARIS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023



Cabinet Hoche Audit
7bis, rue de Monceau
75008 Paris
Tél. 01 42 12 80 50
Fax 01 42 12 80 70
contact@hoche-audit.fr

www.hoche-audit.fr

Aux membres du Conseil d'administration du FONDS LA CIMADE,

I- OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du FONDS LA CIMADE relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds de dotation à la fin de cet exercice.

II- FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} avril 2022 à la date d'émission de notre rapport.

III- JUSTIFICATION DE NOS APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV- VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil d'administration.

V- RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

VI- RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds de dotation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

FONDS DE DOTATION LA CIMADE

COMPTES ANNUELS CLOS AU 31/03/2023

BILAN

ACTIF	31/03/2023			31/03/2022
	BRUT	AMORT	NET	NET
Actif Immobilisé				
Immobilisations incorporelles	0 €	0 €	0 €	0 €
Immobilisations corporelles	0 €	0 €	0 €	0 €
Immobilisations financières	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	0 €	0 €	0 €	0 €
Actif circulant				
Stocks et en-cours	0 €	0 €	0 €	0 €
Créances d'exploitation	1 446 831 €	0 €	1 446 831 €	182 414 €
Autres créances	0 €	0 €	0 €	15 820 €
Disponibilités	612 675 €	0 €	612 675 €	430 846 €
TOTAL ACTIF CIRCULANT	2 059 507 €	0 €	2 059 507 €	629 080 €
Charges constatées d'avance	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL ACTIF	2 059 507 €	0 €	2 059 507 €	629 080 €

PASSIF		31/03/2023	31/03/2022
Capitaux Propres			
Fonds propres sans droit de reprise	15 000 €	15 000 €	
Autres fonds propres - Dotations consommables	2 051 410 €	616 159 €	
Autres fonds propres - Dotations consommables inscrites au compte de résultat	-239 728 €	-3 578 €	
Report à nouveau	0 €	0 €	
Résultat	0 €	0 €	
TOTAL CAPITAUX PROPRES	1 826 682 €	627 580 €	
Provisions pour risques et charges	0 €	0 €	
Fonds dédiés	0 €	0 €	
Fonds reportés sur legs & donations	0 €	0 €	
TOTAL FONDS DEBIES ET FONDS REPORTEES SUR	0 €	0 €	
Dettes			
Dettes fournisseurs	29 366 €	1 500 €	
Dettes fiscales et sociales	0 €	0 €	
La Cimade Association	0 €	0 €	
Autres dettes	203 459 €	0 €	
TOTAL DETTES	232 825 €	1 500 €	
Produits Constatés d'avance	0 €	0 €	
TOTAL PASSIF	2 059 507 €	629 080 €	

COMPTE DE RESULTAT

COMPTE DE RESULTAT	31/03/2023	31/03/2022
Produits d'exploitation		
Quote-part de dotation consommable virée au compte de résultat	236 150 €	1 145 €
Total produits d'exploitation	236 150 €	1 145 €
Charges d'exploitation		
Autres achats et charges externes	236 150 €	1 145 €
Total charges d'exploitation	236 150 €	1 145 €
Résultat d'exploitation	0 €	0 €
Produits financiers		
Charges financières	0 €	0 €
Résultat financier	0 €	0 €
Résultat courant avant impôt	0 €	0 €
Produits exceptionnels	0 €	0 €
Charges exceptionnelles	0 €	0 €
Résultat exceptionnel	0 €	0 €
TOTAL DES PRODUITS	236 150 €	1 145 €
TOTAL DES CHARGES	236 150 €	1 145 €
EXCEDENT OU DEFICIT	0 €	0 €
Contributions volontaires en nature : bénévolat	2 778 €	2 618 €
Charges de contributions volontaires en nature : personnel bénévole	2 778 €	2 618 €

Au bilan de l'exercice clos le 31 mars 2023, dont le total est de 2.059.507 € (629.080€ au 31 mars 2022), et au compte de résultat, présenté sous forme de liste, et faisant apparaître un résultat à l'équilibre.

Les comptes de l'exercice ont ainsi été arrêtés par le Président en date du 24 novembre 2023.

L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023.

Les notes et tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

1. OBJET DE L'ASSOCIATION

L'objet social du fonds de dotation La Cimade est de soutenir l'association La Cimade et de conduire toute activité d'intérêt général en vue de défendre la dignité et les droits des personnes réfugiées et migrantes, quelles que soient leurs origines, leurs opinions politiques et religieuses, leurs convictions ou orientation sexuelle.

2. NATURE ET PERIMETRES DES ACTIVITES

La nature et le périmètre des activités ou missions sociales réalisées durant l'exercice sont les suivants :

- Soutien des activités de La Cimade sur l'ensemble du territoire métropolitain et ultra-marin

3. MOYENS MIS EN ŒUVRE

Le fonds de dotation ne compte aucune équipe salariée, son fonctionnement est assuré par son Conseil d'Administration appuyé d'une équipe bénévole.

4. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis conformément aux hypothèses de base définies dans le règlement ANC-03 du 5 juin 2014 :

- Image fidèle
- Comparabilité et continuité d'activité
- Régularité et sincérité
- Prudence
- Permanence des méthodes

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels sont établis conformément au règlement comptable 2018-06 en application depuis le 1^{er} janvier 2020.

Les frais de communication et de prospection qui jusqu'à présent étaient supportés par l'association Cimade ont été pris en charges par le Fonds de dotation à partir du 1^{er} janvier 2023. Le montant de ces frais s'élève pour le premier trimestre 2023 à 14.667 €.

5. EVENEMENTS EXCEPTIONNELS

Auparavant en gestion après de la Fondation du Protestantisme, le legs Gérard Rossset a été intégré au Fonds de Dotation selon l'acte de notoriété en date du 13 décembre 2022.

L'appartement de la rue Chevreau a été valorisé dans les comptes 2022-2023 pour sa valeur de vente au 27 septembre 2023, soit 425.301 €.

6. CREANCES ET DETTES

Les créances et dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

7. VALORISATION DU BENEVOLAT

Au 31 mars 2023 le fonds de dotation compte 2 bénévoles actifs dont l'engagement est valorisé à hauteur de 2.778 € sur les 12 mois de l'exercice.

8. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Les charges de l'exercice sont constituées principalement de l'allocation versée à la Cimade, des frais de communication et de recherche de legs, des honoraires des commissaires aux comptes au titre de l'exercice et des frais bancaires.

Les dotations consommables au 31 mars 2023 s'élèvent en net à 1.811.682 € (612.580 € au 31 mars 2022).

9. EVENEMENTS POST CLOTURE

Legs et assurances-vie reçus après la clôture du 31 mars 2023 :

ENGAGEMENTS LEGS

Légataire	Nature	Date d'acceptation	Montant	Affectation
Yvonne Dagonini	Appartement Paris 13ème	15/05/2023	369 000 €	Non affecté
Yvonne Dagonini	Comptes bancaires	15/05/2023	110 000 €	Non affecté
TOTAL			479 000 €	

ENGAGEMENTS ASSURANCE VIE

Légataire	Nature	Réception des fonds	Montant	Affectation
René Gibert	Assurance-vie CNP	26/04/2023	117 865 €	Non affectée
TOTAL			117 865 €	

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION		EXERCICE 2022-2023	EXERCICE 2021-2022
TOTAL	Dont	Générosité	Dont
	du public	TOTAL	Générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE			
1- PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	1.1 Cotisations sans contrepartie		
	1.2 Dons, legs et mécénat		
	- Dons manuels		
	- Legs, donations et assurances vies		
	- Mécénat		
1.3 Autres produits liés à la générosité du public		236 150 €	1 145 €
2- PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	2.1 Cotisations avec contrepartie		
	2.2 Parrainage des entreprises		
	2.3 Contributions financières sans contrepartie		
	2.4 Autres produits non liés à la générosité du public		
3- SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS			
4- REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS			
5- UTILISATION DES FONDS DEDIES ANTERIEURS			
TOTAL PRODUITS			
		236 150 €	1 145 €
CHARGES PAR DESTINATION			
1- MISSIONS SOCIALES	1.1 Réalisées en France		
	- Actions réalisées par l'organisme		
	- Versement à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France		
	1.2 Réalisées à l'étranger		
	- Actions réalisées par l'organisme		
	- Versement à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger		
2- FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	2.1 Frais d'appel à la générosité du public	14 667 €	
	2.2 Frais de recherche d'autres ressources		
3- FRAIS DE FONCTIONNEMENT		221 483 €	1 145 €
4- DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS			
5- IMPOT SUR LES BENEFICES			
6- REPORT EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE		0 €	0 €
TOTAL CHARGES			
		236 150 €	1 145 €
EXCEDENT OU DEFICIT			
		0 €	0 €

COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES

EMPLOIS DE L'EXERCICE		Exercice 2022/2023	Exercice 2021/2022	RESSOURCES PAR ORIGINE		Exercice 2022/2023	Exercice 2021/2022
EMPLOIS PAR DESTINATION				RESSOURCES DE L'EXERCICE			
1. MISSIONS SOCIALES				1. RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC			
1.1 Réalisées en France				1.1 Cotisations sans contrepartie		0 €	
- Actions réalisées par l'organisme				1.2 Dons, legs et mécénat		0 €	
- Versement à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France				- Dons manuels		0 €	
1.2 Réalisées à l'étranger				- Legs, donations et assurances vies		236 150 €	
- Actions réalisées par l'organisme				- Mécénat		0 €	
- Versement à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France				1.3 Autres produits liés à la générosité du public		0 €	
2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS							
2.1 Frais d'appel à la générosité du public		14 667 €					
2.2 Frais de recherche d'autres ressources		0 €					
3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT		221 483 €					
TOTAL DES EMPLOIS		236 150 €		TOTAL DES RESSOURCES		236 150 €	
4. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS		0 €		2. REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS		0 €	
5. REPORT EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE		0 €		3. UTILISATION DES FONDS DEDIES ANTERIEURS		0 €	
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE		0 €		DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE		0 €	
TOTAL		236 150 €		TOTAL		236 150 €	
				RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)		0 €	
				(a) Excédent ou (a) Insuffisance de la générosité du public		0 €	
				(b) Investissements et (a) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice		0 €	
				RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)		0 €	

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		Exercice 2022/2023	Exercice 2021/2022	RESSOURCES PAR ORIGINE		Exercice 2022/2023	Exercice 2021/2022
EMPLOIS DE L'EXERCICE				RESSOURCES DE L'EXERCICE			
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES Réalisées en France Réalisées à l'étranger				1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC Bénévolat Prestations en nature Dons en nature		2 778 €	2 618 €
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS							
3. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT			2 778 €				
TOTAL		2 778 €	2 618 €	TOTAL		2 778 €	2 618 €

FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		Exercice 2022/2023	Exercice 2021/2022
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE		0 €	0 €
(-) Utilisation		0 €	0 €
(+) Reports		0 €	0 €
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE		0 €	0 €

